Rapport Annuel 2021

CETIM

Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé

SOMMAIRE

I. Éditorial p. 4

II. Portrait du CETIM p. 7

III. Tour d'horizon 2021 p. 9

IV. Publications p. 10
- A) Sortie de presse p. 10
- B) Suivi publications p. 12
- C) Diffusion p. 12

V. Programme droits humains p. 13
- A) Droits des paysan·nes p. 14
  - 1. Plaidoyer p. 14
  - 2. Information et formation p. 16
  - 3. Accès à la justice p. 17
  - 4. Perspectives 2022 p. 19
- B) STN et droits humains p. 19
  - 1. Plaidoyer p. 19
  - 2. Information et formation p. 21
  - 3. Accès à la justice p. 21
  - 4. Perspectives 2022 p. 22
- C) Autres activités p. 22

VI. Communication p. 24
- A) Newsletters p. 24
- B) Bulletins d'information p. 24
- C) Site internet p. 25
- D) Réseaux sociaux p. 25

VII. Rapport financier p. 26

I. ÉDITORIAL

Le droit à l'information fait partie du droit à la liberté d'expression et d'opinion[1]. Il s'agit d'un droit universel qui inclut d'une part la recherche de l'information et de l'autre, la possibilité pour tous et toutes de la recevoir. Le droit à l'information (non orientée) est le fondement de toute société démocratique qui se respecte. Dans ce cadre, l'accès à l'information est primordial pour la participation populaire à la prise de décision dans les domaines tels que la santé, l'éducation, le logement, le secteur alimentaire, les infrastructures, l'environnement, le transport… sans oublier le choix de développement économique, social, politique et culturel. La qualité et l'indépendance de la production et la diffusion de l'information sont des éléments tout aussi importants.

En effet, comment se faire une opinion si l'information n'est pas disponible ni accessible, ou déformée ? Comment élaborer des politiques de santé publique sans un débat démocratique et en laissant les brides entre les mains des trusts ? On peut multiplier les exemples à l'infini.

Autrefois pluridiscipl
une certaine objecti
devenus des produits

De nos jours comme dans le passé, l'information est utilisée comme une arme par les puissants (politiques, économiques et confessionnels) pour préserver et asseoir leur pouvoir et soumettre les peuples. A ce propos, l'analyse de Noam Chomsky et Edward H. Hermann, faite en 1988, est sans appel : « (...) les médias sont utilisés pour mobiliser un vaste soutien aux intérêts particuliers qui dominent les sphères de l'État et le secteur privé ! »[2] La situation a bien empiré aujourd'hui si l'on tient compte de la concentration des médias entre les mains de quelques individus et/ou entités, actifs aussi bien dans le secteur de la production, des services, de la finance et du commerce que de l'armement, avec la complicité des gouvernements.

C'est pourquoi d'ailleurs, l'information non orientée est devenue une denrée rare et les journalistes indépendant·es en quête de vérité également. Ces dernier·es, soumis·es à des pressions (politiques et économiques en particulier), font face à de multiples menaces (licenciements et emprisonnement entre autres), quand ils et elles ne sont pas assassiné·es[3].

---

1 Cf. Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 19) et Pacte international relatif aux droits civils et politiques (art. 19).

2 *Manifacturing Consent: The political economy of the Mass Media*, traduit en français sous le titre *Fabrication de consentement*, Agone, 2008, p.13.

3 Selon la Fédération internationale des journalistes, 2658 journalistes ont été assassiné·es entre 1990 et 2020, https://www.ifj.org/fr/salle-de-presse/rapports/detail/livre-blanc-de-la-fij-sur-le-journalisme-mondial/category/publications.html

L'avènement de l'internet il y a un peu plus de deux décennies a donné l'illusion d'une société dite de l'information. Aujourd'hui, le constat est amer. Les médias digitaux fleurissent à tout vent en clamant qu'un autre regard s'avère indispensable. Mais de quel regard parle-t-on ? En s'engouffrant dans la brèche digitale, les médias dominants, tout comme les réseaux dits « sociaux », priorisent la technologie et l'orientation des choix (politiques, économiques et culturels) plutôt que la qualité de l'information et l'analyse nécessaire pour la compréhension des enjeux par les citoyen·nes. Les spécialistes du marketing digital misent sur des mots clés ainsi que sur de savants calculs pour répondre aux algorithmes de *Google*. Le tout dans l'espoir de booster la lecture d'articles insipides, et bien souvent sans fond, que l'on retrouve d'une plate-forme à l'autre.

Dès lors, une question se pose : pourquoi les médias digitaux mettent-ils en avant le support et non le contenu de leur outil ? Peut-être car les grandes révolutions technologiques touchant à l'information avaient, jusque-là, découlé d'un besoin de diffuser de nouvelles manières de penser. Ainsi, ce n'est pas l'invention de l'imprimerie qui a rendu possible la Réforme de l'Église, mais le fait que le mouvement antérieur de critique du catholicisme ait trouvé dans l'imprimerie le moyen de populariser ses idées. Selon Dominique Wolton, directeur de recherche au CNRS en sciences de la communication et spécialiste des médias, la « démocratisation » d'Internet résulte exactement de l'inverse. De fait, ne découlant pas d'un projet politique, Internet ne ferait que renforcer la problématique individualiste de ses utilisateur·trices tout en participant à un paradigme moderne que le sociologue qualifie de « société individualiste de masse ». D'où l'intérêt renforcé des médias digitaux pour les sujets touchant le plus grand nombre de manière personnelle.

inaires et respectant vité, les médias sont s de consommation

Cela n'est pas nouveau. Le support digital ne fait que renforcer une mouvance amorcée depuis l'entrée en bourse des médias. Autrefois pluridisciplinaires et respectant une certaine objectivité, les médias sont devenus des produits de consommation. Les grands titres (qu'il s'agisse de la presse écrite ou digitale) sont à présent tous plus ou moins aux mains de milliardaires ayant pour seule vision leurs bénéfices et l'orientation vers des choix correspondant à leurs intérêts. Et pour ce faire, ils dictent la marche à suivre à leurs rédactions. Or, qui dit bénéfice financier dit publicité ou propagande.

Les journalistes sont peu à peu devenu·es des producteur·trices d'information, s'apparentant bien souvent aux articles publicitaires ou propagandes étatiques, à la solde des grandes marques ou des gouvernements. Disparu le temps où les journalistes avaient le droit de lever des lièvres et de chercher la vérité

à tout prix, terminée l'époque où leur travail consistait à enquêter, à recouper les informations avant de les divulguer. Exit le temps béni où un·e journaliste ne faisait que son travail. Aujourd'hui, transformé·es en employé·es de rédaction, ils et elles doivent aller plus vite et en faire toujours plus (version écrite de leur papier ainsi qu'une version digitale retravaillée, les photos, une vidéo, un son...). Les conséquences de cette tendance sont plus qu'inquiétantes. Elles amènent à l'uniformisation de l'information à un point tel qu'elle est produite par des robots, appelés faussement « intelligence artificielle », annonçant la disparition du métier de journaliste.

Dans ce contexte, le droit à l'information et l'indépendance des journalistes, à quelques exceptions près, relèvent d'un mirage dans de nombreux pays. L'effectivité du droit à l'information nécessite non seulement des moyens financiers mais aussi du temps pour chercher et obtenir des informations fiables. Or, pratiquement la moitié de l'humanité, privée de ses besoins essentiels et en lutte pour sa survie, est exclue *de facto* d'accès à l'information. Une autre partie non négligeable de la population mondiale lutte pour ne pas tomber dans la précarité. Cette dernière constitue la cible privilégiée des médias dominants qui cherchent à obtenir leur adhésion à un système injuste et inégalitaire.

Le tableau est bien sombre. Cependant, faut-il baisser les bras ou au contraire faire tout ce qui est en notre pouvoir pour donner un sens au vivre ensemble dans une société démocratique et solidaire ?

Le CETIM est engagé, depuis plus d'un demi-siècle, aux côtés des peuples opprimés qui se battent pour un monde meilleur. Dans cette lutte, une information de qualité est une nécessité. C'est pourquoi, en plus de ses activités traditionnelles (publication de livres, interventions à l'ONU, organisation de séminaires, etc.), le CETIM a récemment lancé une revue digitale, *Lendemains solidaires*, un média pluraliste qui aborde sous l'angle analytique des sujets méprisés par les médias dominants.

Bref, un média digital qui ne répond pas aux attentes des moteurs de recherche ni à celles des pontes du marketing digital. Mais un média digital qui questionne les facteurs et les dynamiques du maldéveloppement, ceux qui affaiblissent le potentiel de créativité populaire et de sociétés plus égalitaires, plus inclusives et durables.

Melik Özden et Marie-France Martinez

II. PORTRAIT DU CETIM

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé mais un seul monde mal développé »

Cette conviction a présidé à la fondation du CETIM (Centre Europe – Tiers Monde) à Genève en 1970 en tant que centre d'étude, de recherche et d'information sur les mécanismes à l'origine du maldéveloppement et interface entre les mouvements sociaux du Sud et du Nord. Le CETIM est une association à but non lucratif et reconnue d'utilité publique.

Avec plus de 160 publications à son actif, le CETIM est une maison d'édition qui traite des relations Nord-Sud et des questions de développement avec un point de vue critique, sérieux et original n'ayant pas toujours la faveur des médias. Ses ouvrages visent à fournir au grand public des outils pour comprendre le monde et des pistes pour le transformer.

Grâce à son statut consultatif auprès de l'ECOSOC, le CETIM soutient des mouvements sociaux du Sud pour accéder aux mécanismes de protection des droits humains de l'ONU et participer à l'élaboration de nouvelles normes internationales en la matière. Il réalise également auprès de ses partenaires et du public en général un travail d'information et de formation sur les droits humains.

COMITÉ (élu par l'AG du 24 avril 2021)

Ingeborg SCHWARZ (Présidente)

Giselle TOLEDO VERA (Vice-Présidente)

Murad AKINCILAR

Anne-Marie BARONE

Julie DUCHATEL

Cruz Melchor EYA NCHAMA

Sarah FLORES

Jamshid POURANPIR

Florian ROCHAT

L'ÉQUIPE PERMANENTE

Le CETIM est composé d'une petite équipe salariée (la plupart des employé·es travaillent à temps partiel). Voici les noms de ses collaborateur·trices :

Melik Özden, directeur du CETIM et responsable du Programme droits humains

Raffaele Morgantini, représentant du CETIM à l'ONU

Ahmed Camara, comptable-administrateur

Marie-France Martinez, responsable communication

Léo Ruffieux, chargé de recherche

Julien Pierrehumbert, informaticien

LES BÉNÉVOLES

Nous tenons à remercier les nombreux·ses bénévoles (membres du Comité, membres actifs, sympathisant·es) sans qui le CETIM ne pourrait pas faire son travail. Qu'il s'agisse des personnes qui tiennent les stands lors de manifestations, qui nous aident pour la logistique, qui relisent, corrigent et traduisent nos multiples écrits et publications ou qui s'occupent de l'interprétation lors de conférences, tous/toutes nous aident généreusement.

Leur engagement est estimé à quelque 120'000 CHF pour l'année 2021.

REJOIGNEZ LE CETIM SUR

www.facebook.com/cetimGeneve

www.twitter.com/cetim_cetim

CETIM

www.cetim.ch

III. TOUR D'HORIZON 2021

- Un livre *Puissance du droit et droit des puissants* publié.
- Publication de deux nouveaux numéros du bulletin d'information.
- Une revue digitale d'analyse et de débat *Lendemains solidaires* lancée.
- 29 newsletters et communiqués de presse élaborés et envoyés.
- 52 nouveaux articles mis en ligne sur le site web (en 3 langues) et de nombreux posts créés sur les réseaux sociaux.
- Organisation de trois séminaires de formation virtuels sur la mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysan·nes destinés à différentes organisations paysannes, avec la participation de plus de 70 dirigeant·es paysan·nes.
- Rédaction et finalisation de douze fiches didactiques sur les droits des paysan·nes, en vue de leur utilisation comme support lors de séminaires de formation.
- Elaboration et présentation aux organes de protection des droits humains de l'ONU de plusieurs cas de violations.
- Coordination et organisation de la participation physique de 15 délégué·es et par vidéoconférence de 30 délégué·es de la Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des STN et mettre fin à leur impunité lors de la 7e session du Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU sur les STN.
- Coordination, élaboration et soumission au Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU sur les STN de commentaires et d'amendements sur la troisième version du projet de Traité soumis par la Présidence du Groupe de travail en 2021, en vue également de son utilisation comme support dans le travail de plaidoyer aux Nations Unies.
- Organisation et coordination du travail pour approfondir deux aspects du dossier sur les STN : proposition de création d'un Tribunal international sur les STN et diligence raisonnable des STN.
- Organisation, co-organisation et/ou participation en tant qu'intervenants dans le cadre de 17 événements, conférences, cours, séminaires.

IV. PUBLICATIONS

A) SORTIE DE PRESSE

Puissance du droit et droit des puissants
par Adam Abdou HASSAN

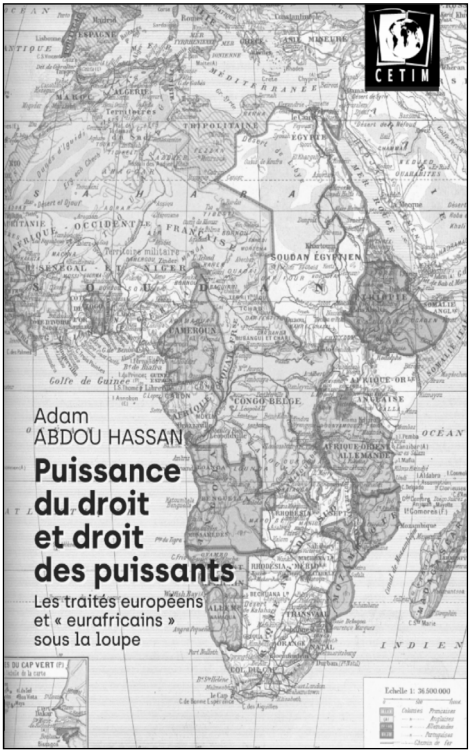

Hors-série
Prix public : 23 CHF – 19 €
Format : 23 * 15 cm, 134 pages
ISBN : 978-2-88053-141-6
Sortie de presse en avril 2021.
Tirage : 1000 exemplaires dont 233 ont été distribués (service de presse et autres gratuits) et 158 vendus.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'Afrique est à la fois variable d'ajustement de l'unité européenne et premier objet de politique extérieure de la future « Union européenne ».

La Déclaration Schuman (9 mai 1950) reprend la philosophie de l'unité entre l'Europe et l'Afrique, l'Eurafrique. Pendant européen de la doctrine Monroe pour les Amériques, cette philosophie irrigue toutes les normes juridiques entre les deux continents. Par le moyen du droit, les ambitions, valeurs et identité européennes sont projetés sur l'Afrique qui devient le laboratoire d'expérimentation et d'exportation des normes qu'ambitionne l'Europe en matière de relations internationales. Et cela perdure, y compris dans les accords les plus récents entre les deux continents.

En examinant, pas à pas et à la loupe, l'idéologie sous-jacente – qui reste le plus souvent dans l'angle mort des analyses juridiques – des relations entre l'Union européenne et l'Afrique, le livre d'Adam Abdou-Hassan contribue puissamment à leur compréhension.

Lendemains solidaires

Une revue digitale de débat incisive et plurielle pour un autre développement

«Inclusivité», «bonne gouvernance», «dialogue multipartite»... L'ordre dominant néolibéral ne sait bientôt plus quels euphémismes utiliser pour occulter les conséquences de ses politiques néfastes à l'origine du maldéveloppement.

La nouvelle revue digitale du CETM s'intéresse au concept de maldéveloppement, elle en définit les contours, les causes et les conséquences dans tous les aspects de la vie (social, économique, culturel, sanitaire, environnemental...). En effet, dans l'optique du CETIM, le développement ne doit pas être confondu avec la croissance économique.

C'est pourquoi *Lendemains solidaires* questionne les facteurs et les dynamiques du maldéveloppement qui affaiblissent le potentiel de création d'économies et de sociétés plus égalitaires, plus inclusives et durables.

Lendemains solidaires informe et implique les citoyen·nes en donnant la parole aux représentant·es des mouvements sociaux, aux militant·es, aux jeunes, aux académicien·nes et aux scientifiques indépendant·es.

***Lendemains solidaires* est une revue digitale grand public.**
Elle paraît 3 fois par an.

B) SUIVI PUBLICATIONS

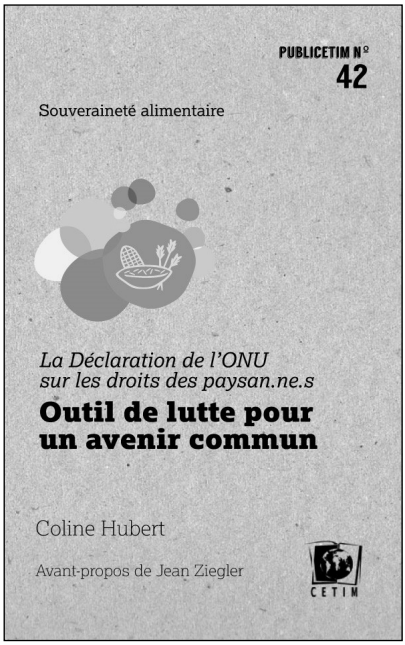

La Déclaration de l'ONU sur les droits des paysan.ne.s Outil de lutte pour un avenir commun

par Coline HUBERT

PubliCetim n°42
Prix public : 15 CHF – 13 €
Format : 12 * 20 cm, 200 pages
ISBN : 978-2-88053-131-7
Sortie de presse en mars 2019.
Tirage : 2000 exemplaires dont 900 ont été distribués (gratuits Sud, service de presse et autres gratuits) et environ 700 vendus.

C) DIFFUSION

En Suisse, le CETIM est son propre diffuseur. Depuis fin décembre 2015, nos livres sont diffusés en France et dans la zone BENELUX par CEDIF/POLLEN.

Nous poursuivons notre programme d'envoi de livres gratuits auprès d'organisations, de mouvements sociaux, de centres de documentation ou de bibliothèques d'Afrique francophone essentiellement.

Cela peut se faire grâce au soutien de la Fédération genevoise de coopération et concerne essentiellement la collection PubliCetim.

V. PROGRAMME DROITS HUMAINS

Le but du programme droits humains (PDH) du CETIM est de renforcer l'État de droit et la démocratie ainsi que d'améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées et d'atteindre un développement socio-économique durable et équitable. Les êtres humains et les peuples sont alors les acteurs centraux du développement et participent individuellement et collectivement aux prises de décision (mise en œuvre de la démocratie). Les inégalités et les discriminations ne sont plus considérées comme des fatalités et les conditions de vie des populations les plus vulnérables s'améliorent.

L'année 2021, marquée par la pandémie de Covid-19, a bousculé l'agenda du CETIM. Le travail de plaidoyer dans les couloirs du Palais des Nations, fondamental, s'en est ressenti. Néanmoins, la plupart des activités ont été réalisées à distance et le CETIM a assuré son rôle auprès de l'ONU pour ses organisations et mouvements sociaux partenaires en quête de justice.

En ce qui concerne le travail d'information et de formation, le CETIM a organisé plusieurs conférences, séminaires et autres activités virtuelles, ou a participé à celles organisées par des organisations partenaires.

A) DROITS DES PAYSAN·NES

En ce qui concerne la défense et la promotion des droits des paysan·nes, le CETIM a misé sur son travail de plaidoyer au sein des Nations Unies, ainsi que sur le travail d'information et de formation afin de permettre aux organisations rurales partenaires de s'approprier les droits consacrés par la Déclaration.

1. Plaidoyer

Niveau international

Le CETIM et ses partenaires plaident pour la création d'un mécanisme onusien de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysan·nes, étape clé pour la mise en œuvre de cet instrument[1]. Ce mécanisme doit être adopté par une résolution au sein du CoDH. Dans cette perspective, le CETIM a continué son travail de plaidoyer.

Niveau national

Le CETIM, en concertation avec le « Groupe des amis de la Déclaration »[2], a continué le travail de plaidoyer afin d'encourager la Suisse à s'engager activement dans la mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysan·nes. Une consultation avec différent·es parlementaires suisses ainsi qu'une journée d'activités autour de la mise en œuvre de la Déclaration ont été organisées.

Le Sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires

Le CETIM s'est focalisé sur le Sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires, les mouvements sociaux étant préoccupés par la mainmise des grandes entreprises du secteur de l'agrobusiness sur cet événement. Une déclaration orale a été présentée lors du dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, afin de demander au Rapporteur de suivre attentivement les travaux préparatoires de ce Sommet. Le CETIM a aussi élaboré et soumis un rapport analysant les enjeux qui entourent le Sommet.

---

1 Au niveau international, nous utilisons les mécanismes de protection des droits humains déjà existants au sein de l'ONU (les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les organes de traités) pour diverses violations signalées (droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) par nos organisations partenaires sur le terrain. Nous œuvrons pour que ces mécanismes prennent en compte la Déclaration sur les droits des paysan·nes dans le cadre de leur mandat. Cela dit, comme chacun des mandats est spécifique à une question (par ex. exécutions sommaires, détentions arbitraires, droit à l'alimentation, droit au logement, etc.), leur traitement des droits des paysan·nes sera forcément limité au cadre de leur mandat. C'est pourquoi un travail de plaidoyer est nécessaire auprès des missions étatiques à Genève pour la mise en place d'un mécanisme de suivi international spécifique de la Déclaration au sein du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. La valeur ajoutée de ce mécanisme est qu'il soit spécifiquement mandaté pour surveiller la mise en œuvre (ou la non-mise en œuvre) de la Déclaration, dans son intégralité, dans les différents pays.

2 En Suisse, le CETIM et ses partenaires (ONGs et organisations paysannes suisses) ont créé le « Groupe des amis de la Déclaration » pour mener un travail de plaidoyer afin de pousser à la mise en œuvre de la Déclaration en Suisse, pays qui a joué un rôle important dans son élaboration et son adoption.

Observation générale sur le droit à la terre

Le travail de plaidoyer autour de la promotion des droits des paysan·nes s'est fait également auprès du Comité de l'ONU sur les droits économiques, sociaux et culturels. Le CETIM, en collaboration avec ses partenaires, a suivi de près le processus d'adoption d'une Observation générale[3] sur le droit à la terre, en présentant des commentaires et des propositions d'amendements à ce projet d'Observation.

3 Les Observations générales émises par le Comité de l'ONU sur les DESCC donnent une interprétation faisant autorité du droit contenu dans tel ou tel article du Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels.

2. Information/formation

Le CETIM a organisé trois séminaires de formation sur la Déclaration adressés aux cadres et aux dirigeant·es paysan·nes du monde entier avec pour objectif de former de futur·es formateur·trices et de permettre une large appropriation du contenu de la Déclaration par les paysan·nes.

Le CETIM a élaboré 12 fiches didactiques comme support de formation. Il a également assuré la préparation logistique et stratégique du séminaire. Au total, plus de 70 personnes de 35 pays y ont pris part.

Par ailleurs, le CETIM est intervenu dans le cadre de plusieurs séminaires et conférences autour de cette thématique:

- un cours sur les droits paysan·nes aux étudiant·es de l'Institut des droits de l'homme de Lyon ;
- un séminaire organisé par la Plateforme Souveraineté Alimentaire de la FGC, destiné à ses organisations partenaires du Sud ;
- un cours à des étudiant·es de l'Université de Glasgow ;
- un webinaire organisé par le South Center ;
- un webinaire organisé par des organisations sociales et rurales suisses;
- un séminaire de formation virtuel sur l'introduction à la Déclaration et sur le droit à la terre pour les organisations paysannes de la société civile européenne et africaine ;
- université d'été organisée à Genève par International Youth Student Movement of the United Nations ;
- une journée organisée par le syndicat paysan Serikat Petani Indonesia ;
- une journée de formation sur les mécanismes de protection des droits humains de l'ONU, et plus spécifiquement sur la Déclaration sur les droits des paysan·nes, adressée à une organisation indigène et paysanne mexicaine ;
- un séminaire de formation virtuel organisé par l'Académie de Droit International Humanitaire et de Droits Humains à Genève ;
- un webinaire intitulé « Défendre le droit à un niveau de vie décent et le droit à la sécurité sociale avec la Déclaration sur les droits des paysan·nes » ;
- un événement pour célébrer les trois ans de l'adoption de la Déclaration sur les droits des paysan·nes.

Le CETIM, de concert avec ses partenaires de LVC, FIAN International et de l'Académie de droits humains de Genève, a travaillé à la conception d'un site internet sur la Déclaration sur les droits des paysan·nes qui servira de plate-forme d'information et de formation sur la Déclaration. Le site sera lancé au cours du premier semestre de l'année 2022.

3. Accès à la justice

Soutien à La Via Campesina (LVC)

En 2021, un représentant du CETIM a continué à participer activement à la consolidation d'une structure internationale pour faire face à la répression contre les activistes paysan·nes et construire des réseaux de solidarité internationale.

Soutien à la Federación Nacional Sindical Unitaria Agropecuaria (FENSUAGRO) – Colombie

Le CETIM et ses partenaires ont saisi les mécanismes onusiens pour dénoncer l'aggravation de la répression à l'égard des communautés paysannes en Colombie. Le travail de préparation d'une saisine sur ces violations a été initié.

Soutien à Union of Agricultural Work Committees (UAWC) – Palestine

A l'occasion de la 47e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le CETIM et UAWC ont présenté une déclaration pour dénoncer la répression et les violations systématiques des droits humains commises par les forces d'occupation israéliennes et les groupes de colons contre la paysannerie palestinienne.

Durant la 48e session du Conseil des droits de l'homme, ils sont intervenus afin de dénoncer la politique d'accaparement de l'eau menée par l'État israélien.

Soutien à la Red de Defensa de los Territorios – Araucania, Chili

Face à la réponse insatisfaisante et incomplète des autorités chiliennes suite à l'interpellation des Rapporteurs spéciaux sur l'extrême pauvreté et sur les droits des peuples indigènes, le CETIM et son partenaire poursuivront leur travail de défense des droits des personnes travaillant dans le commerce informel.

Soutien aux paysan·nes du Nord-Est de la Syrie

Le CETIM a commencé une collaboration avec des collectifs et des organisations paysannes du Nord-Est de la Syrie pour œuvrer sur la question du droit à l'eau dans cette région dans le cadre des mécanismes de protection des droits humains de l'ONU.

4. Perspectives 2022

Le CETIM continuera le travail de plaidoyer pour promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration sur les droits des paysan·nes à tous les niveaux.

Dans ce cadre, il s'engagera pour faire avancer le processus de création au sein de l'ONU d'un nouveau mécanisme de suivi sur cet instrument important.

Il continuera également à développer l'information et la formation afin de sensibiliser différents publics sur l'importance des droits des paysan·nes, et à former les personnes concernées et intéressées via des séminaires de formation, adressés en particulier aux organisations et mouvements paysans.

B) SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES ET DROITS HUMAINS

Le CETIM contribue à l'adoption d'un Traité contraignant au sein du Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU mandaté pour négocier et élaborer cet instrument juridique depuis 2014.

Dans ce cadre, il joue le rôle de coordinateur de la « Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des transnationales et mettre fin à l'impunité » (ci-après : Campagne mondiale), un réseau international qui regroupe plus de 250 mouvements sociaux, organisations paysannes, syndicats et représentant·es des communautés affectées par les STN à travers le monde.

Outre les efforts de plaidoyer, qui restent le point focal du travail du CETIM sur cette thématique, le travail d'information et de formation continue à avoir une place importante dans son agenda.

1. Plaidoyer

A l'occasion de la présentation du rapport de la 7e session du Groupe de travail sur les STN, le CETIM a coordonné et aidé à la préparation de cinq interventions de la Campagne mondiale.

Le CETIM et ses partenaires ont organisé un événement parallèle et participé à des consultations informelles (virtuelles) organisées par la Présidence du Groupe de travail.

Dans le cadre de la 47e session du CoDH, le CETIM, en collaboration avec la Campagne mondiale, a présenté une déclaration orale portant sur la nécessité d'avancer vers des mécanismes contraignants pour encadrer les STN durant le dialogue interactif avec le Groupe de travail d'experts de l'ONU sur les entreprises et les droits humains. Le CETIM a contribué à l'organisation d'un webinaire destiné aux États membres du South Center, pour échanger quant à la 7e session du Groupe de travail à venir et aux possibles collaborations dans ce cadre entre ces États du Sud et les mouvements sociaux.

7e session du Groupe de travail intergouvernemental sur les STN et les droits humains

Lors de la 7e session du Groupe de travail intergouvernemental sur les STN, le travail du CETIM et de ses partenaires a été intense. Le CETIM a assuré le travail de plaidoyer consistant à s'entretenir avec différentes délégations étatiques pour discuter des questions et des défis entourant le processus sur le traité contraignant. De plus, il a assuré la coordination du travail de plaidoyer de la Campagne mondiale.

Le CETIM a organisé la venue de 15 délégué·es de la Campagne mondiale à Genève, a assuré l'organisation logistique, organisé les réunions préparatoires de la semaine, la stratégie de plaidoyer, aidé à la rédaction et à la présentation d'une soixantaine de déclarations orales présentant les propositions de la Campagne mondiale. Il a soutenu le travail de communication et organisé plusieurs rencontres avec des représentant·es des missions diplomatiques auprès de l'ONU.

De plus, le CETIM a été à l'origine de l'approfondissement de deux aspects du dossier STN en lien avec le plaidoyer autour de la question de la responsabilisation de ces entités.

Le premier porte sur l'établissement d'un mécanisme international de suivi et mise en œuvre du futur traité contraignant, sous la forme d'un Tribunal international, mandaté pour recevoir des plaintes, juger et sanctionner les STN qui violent les droits humains.

Le deuxième aspect concerne la diligence des STN dans le domaine des droits humains. Sur ce point, le CETIM a contribué à la conception d'un nouveau groupe de travail en 2021, mandaté pour analyser les différentes initiatives nationales, régionales et internationales basées sur ce concept, à la lumière du travail de plaidoyer en faveur du traité contraignant.

2. Information/formation

Dans le cadre de l'axe de travail sur les STN, le CETIM a organisé et/ou co-organisé plusieurs conférences, séminaires et autres événements. Les représentants du CETIM ont également été invités comme intervenants lors d'événements organisés par des organisations ou institutions partenaires :

- lors d'un séminaire de formation organisé par l'organisation Coopération internationale pour le développement et la solidarité et le Réseau Foi et Justice Afrique-Europe ;
- lors d'un webinaire organisé par un réseau d'ONG européennes qui s'intéressent au nouveau processus lancé par la Commission européenne visant à élaborer une Directive européenne sur le devoir de vigilance et responsabilité des entreprises ;
- lors d'un webinaire organisé par le Groupe de la gauche au Parlement européen et par l'Observatoire des multinationales en Amérique latine ;
- lors d'un atelier de formation pour le Groupe des jeunes du syndicat international IndustriALL de la région de l'Asie du sud-est ;
- lors de deux séminaires de formation internes à la Campagne au sujet du concept de diligence raisonnable des entreprises ;
- lors d'un webinaire destiné aux membres du Réseau international interparlementaire en soutien au traité contraignant ;
- lors d'un webinaire organisé par l'association africaine les Jeunes Amis du Traité.

3. Accès à la justice

Soutien au Movimiento de Defensa del Agua, la Tierra y la Protección del Medioambiente (MODATIMA) – Chili

Le CETIM et MODATIMA ont continué leur collaboration concernant les conflits au sujet de l'eau dans la région de Petorca affectée par la production intensive d'avocats par des STN du secteur agroalimentaire.

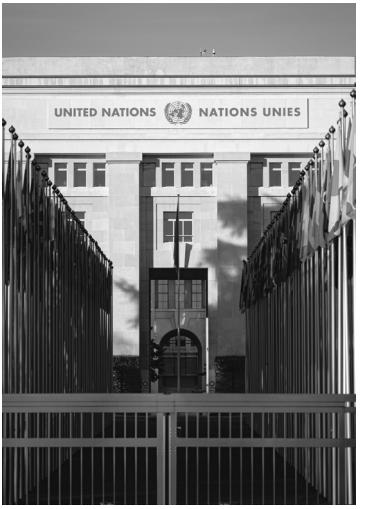

En 2021, le CETIM a organisé une réunion de travail avec le nouveau Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'eau pour faire le suivi de la situation sur le terrain. Les deux organisations soumettront une nouvelle saisine en 2022.

Soutien au Bloque de resistencia y rebeldía popular – El Salvador

Le CETIM a été sollicité par le mouvement social salvadorien afin d'accéder aux mécanismes onusiens de protection des droits humains pour dénoncer les régressions en termes de respect des droits humains dans le pays, avec un accent particulier sur l'augmentation de la violence à l'égard des organisations et des communautés qui s'opposent au pillage des ressources naturelles du pays, opéré principalement par les grandes entreprises transnationales. Une saisine est en cours d'élaboration.

4. Perspectives 2022

Le CETIM apportera son appui à la Campagne mondiale pour favoriser la participation de ses membres aux négociations et il poursuivra également le soutien aux organisations partenaires pour l'accès aux mécanismes de protection des droits humains de l'ONU ainsi que le travail de formation et d'information crucial pour sensibiliser le public aux problèmes posés par les STN.

C) AUTRES ACTIVITÉS

Droits économiques, sociaux et culturels

Dans le cadre de la session annuelle du Forum social du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le directeur du CETIM a modéré une table ronde sur les DESC dans le contexte du Covid-19.

Le CETIM est aussi intervenu, lors de la 48e session du Conseil des droits de l'homme, pour parler de l'exacerbation des inégalités dans le contexte du Covid-19.

Droit au développement

- Deux représentants du CETIM ont été invités par l'équipe de la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les mesures coercitives unilatérales, dans le cadre d'une consultation informelle pour discuter sur les liens entre ces mesures et le droit au développement ;
- le CETIM a participé activement à la 21e session du Groupe de travail sur le droit au développement et a fait des commentaires et des propositions concrètes sur la première version de la Convention de l'ONU sur ce droit;
- le CETIM a présenté une déclaration en réunion plénière de la 48e session du CoDH pour dénoncer les conséquences des mesures coercitives unilatérales imposées par certains États puissants sur la jouissance des droits humains des populations des pays ciblés, et notamment sur le droit au développement ;
- le CETIM est intervenu également à cette occasion pour appuyer l'élaboration d'une Convention sur ce droit;
- le CETIM a enfin participé activement aux travaux de la 22e session du Groupe de travail sur le droit au développement.

Situation en Bolivie

En 2021, le CETIM a aidé à la venue d'une victime directe de la torture et de l'avocate de l'organisation bolivienne « Asociación Pro Derechos Humanos » lors de la 72e session du Comité de l'ONU contre la torture. Le CETIM a organisé pour elles des rencontres avec plusieurs organisations de la société civile suisse et avec des représentant·es des mécanismes de protection des droits humains de l'ONU.

VI. COMMUNICATION

A) NEWSLETTERS

En 2021, le CETIM a élaboré et envoyé 29 newsletters sur divers sujets à l'intention d'un carnet d'adresses fourni (membres, missions à New York ou à Genève, presse, etc.). Le nombre de personnes ou institutions abonnées à nos newsletters ne cesse d'augmenter, preuve de l'impact de nos envois ciblés (en fonction des listes d'adresses auxquelles les gens sont abonnés) et de la pertinence de notre travail.

B) BULLETINS D'INFORMATION

En 2021, le CETIM a élaboré et diffusé les numéros 63 et 64 de son bulletin d'information (en trois langues, française, anglaise et espagnole). La version imprimée de chaque numéro a été diffusée à plus de 1300 exemplaires auprès de nos partenaires et envoyée à notre réseau, principalement composé des membres du CETIM, d'organisations partenaires, de missions permanentes à Genève, de chercheur·euses, d'académicien·nes et de médias du monde entier.

Quant à la version électronique de chaque numéro, elle a été envoyée à plus de 7000 contacts. Les bulletins (en trois langues) sont téléchargeables en version digitale sur le site internet du CETIM.

Le premier bulletin de 2021, paru en juin, s'ouvre sur un article intitulé « Des fiches de formation sur la déclaration des droits des paysan·nes», suivi par un autre traitant du sommet sur les systèmes alimentaires de l'ONU. Une analyse est consacrée aux violations liées aux soulèvements populaires en Colombie et aux assassinats des leaders des mouvement sociaux dans ce pays. Ce numéro fait également le point sur le projet de convention sur le droit au développement en chantier à l'ONU.

Le dernier bulletin de l'année 2021, paru en décembre, commence par un article sur l'interpellation par deux rapporteurs spéciaux de l'ONU du gouvernement chilien au sujet de la criminalisation du commerce informel de rue dans ce pays. Vient ensuite une analyse dédiée au traité contraignant sur les sociétés transnationales, suivi par un article qui présente les déclarations faites par le CETIM à l'ONU. Il est par ailleurs présenté dans ce numéro les nouvelles publications du CETIM.

C) SITE INTERNET

Durant l'année écoulée, le CETIM a amélioré son site internet, le rendant plus accessible. 52 nouveaux articles ont aussi été mis en ligne, la plupart en trois langues (français, anglais et espagnol). Ceux-ci ont pour sujet les principaux sujets traités par le CETIM, à savoir les droits humains, les droits des paysan·nes, l'impunité des sociétés transnationales ou encore la lutte des peuples pour leurs droits et/ou en quête de justice.

En 2021, le travail du CETIM a été recensé par de très nombreux sites internet d'information (sur toute la planète). Vous trouverez en annexe une liste non exhaustive de ces recensions.

D) RÉSEAUX SOCIAUX

Fin décembre 2021, la page Facebook du CETIM comptait 2126 abonné·es. Notre meilleur post, rappelant le cortège d'inégalités, d'exploitations et de morts que les brevets sur les médicaments et les vaccins entraînent dans les pays du Sud, a comptabilisé 1337 vues.

Notre fil Twitter dénombre 1361 abonné·es. Rien que pour le mois de décembre 2021, nous avons comptabilisé 351 visites de notre profil, preuve que les gens lisent nos Tweets et s'intéressent à notre association.

Nous avons préparé et mis en ligne plusieurs nouvelles vidéos sur la chaîne YouTube du CETIM. Notamment des interviews (sur le Brésil ou sur le traité contraignant sur les STN).

VII. RAPPORT FINANCIER

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES 2021 ET BUDGET 2022

Les comptes de l'année 2021 présentent dans leur globalité une perte de 20'274.90 CHF. Celle-ci s'explique essentiellement par le déficit du Programme Droits Humains. Bien que le financement de ce dernier soit supérieur à l'année précédente, les activités du CETIM dans ce domaine ont été intenses et les frais financiers plus élevés.

Durant l'année 2021, les secteurs de l'édition et de l'animation ont connu de nouveaux projets prometteurs pour le futur de l'association avec de nouveaux soutiens relativement importants de la part de nouveaux bailleurs de fonds. A noter que la mise en œuvre de ces projets s'étale, de manière générale, sur deux ans.

Le budget 2022 est en croissance par rapport à celui de 2021 du fait de la programmation de nouveaux projets et de la probable augmentation du temps de travail du personnel pour faire face à l'évolution du volume de travail.

Nous estimons pour l'année en revue à environ 120'000 CHF la valeur du travail bénévole sans lequel nous n'aurions pas pu réaliser toutes nos activités. Il a été accompli par des membres, des sympathisant·es du CETIM et des personnes en mesures cantonales. Nous les remercions toutes et tous pour leur soutien et leur engagement.

La fidélisation des membres ainsi que le recrutement de nouveaux et nouvelles adhérent·es restent une préoccupation permanente de notre association. Nous comptons sur vous, toutes et tous, pour porter à la connaissance de vos proches et ami·es les actions et publications du CETIM afin de les convaincre de soutenir notre organisation.

Note : Les montants totaux peuvent différer de 1 ou 2 CHF en raison des arrondis. Les états financiers présentés ont été vérifiés par notre fiduciaire agréée, Beau Audit HLB. Ils seront présentés pour approbation lors de l'assemblée générale 2022 du CETIM.

BILAN AU 31.12.2021

ACTIF	
Disponible	113'127.17
Réalisable	52'763.08
Immobilisé	6'001.00
Perte reportée	0
TOTAL	**171891.25**
PASSIF	
Fonds étrangers	-129'747.67
Fonds propres	-47418.48
Capital	-15'000.00
Perte de l’exercice	20'274.90
TOTAL	**-171891.25**

	CETIM	2020	2021			2022
		COMPTES	BUDGET	COMPTES	DIFF.	BUDGET
	DÉPENSES					
	A) Centre					
SDA	Réalisation et suivi des activités	222'969	326'400	244'776.52	-81'623	345'600
SDB	Activités institutionnelles	7'128	9'000	5'302.30	-3'698	8'000
SDC	Communication et promotion	1'615	4'500	446.22	-4'054	5'500
SDD	Frais généraux	23'898	27'000	25'610.60	-1'389	32'000
SDE	Divers et imprévus, allocations à fonds affectés	0	5'500	0.00	-5'500	5'900
TiD1	**Total intermédiaire des dépenses courantes**	**255'610**	**372'400**	**276'135.64**	**-96'264**	**397'000**
SDF	Attributions de charges à projets	-200'300	-252'150	-235'382.54	-16'767	-319'400
SDG	Frais et débours hors exploitation	-2'423	0	2'291.75	2'292	0
TD1	**Total des dépenses Centre**	**52'887**	**120'250**	**43'044.85**	**-77'205**	**77'600**
	B) Programme droits humains et ses projets intégrés					
DH1	Dépenses externes et fournitures liées au programme	7'896	25'600	44'143.23	18'543	30'200
DH2	Divers et imprévus Prog DH et ses projets intégrés		7'700	0.00	-7'700	8'500
DH3	Attributions par Prog DH à projets « hors programme »		0	0.00	0	
DH4	Prestations professionnelles des permanents	194'300	232'000	203'000.00	-29'000	249'400
DH5	Frais de gestion Prog DH et ses projets intégrés			0.00	0	
TD2	**Total dépenses Programme DH et ses projets intégrés**	**202'196**	**265'300**	**247'143.23**	**-18'157**	**288'100**
	C) Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors programme »					
	Ces projets ne sont pas budgétisés par année civile. Seules les charges attribuées par le Centre à ces projets, grossièrement évaluées, sont comprises dans le montant inscrit en SDF.					
	Total dépenses Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors prog. »	**27'311**	**20'150**	**65'572.61**		**97'030**
	-Dépenses externes liées aux projets	*21'311*		*33'190.07*		
	-Dépenses internes et prestations professionnelles liées	*6'000*		*32'382.54*		
	Affectation/Dissolution des provisions, réserves et fonds			*0.00*		
	Pertes(-) ou gains (+) s/projets anim., éd. et DH « hors prog. » absorbés dans l'année	-604		0.00		
TD3	**Nouveau total**	**26'707**	**20'150**	**65'572.61**		**97'030**
TD99	**Grand total: TD1+TD2+TD3**	**281'790**	**405'700**	**355'760.69**		**462'730**

	CETIM	2020	2021			2022
		COMPTES	BUDGET	COMPTES	DIFF.	BUDGET
	ENTRÉES					
	A) Centre					
SEA	Entrées courantes réparties (cotisations et dons)	49'205	37'500	32'754.81	-4'745	39'000
SEB	Entrées affectées	20'756	15'950	0.00	-15'950	6'000
	Attribution à Programme DH	-20'000	-20'000	-20'000.00	0	-20'000
SEC	Revenus et produits généraux	573	2'100	5'445.14	3'345	2'100
TE1	**Totaux des entrées Centre**	**50'535**	**35'550**	**18'199.95**	-17'350	**27'100**
	B) Programme droits humains et ses projets intégrés					
ED1	Alloc. générales à Prog DH (confirmées ou renouv. attendu)	165'360	224'500.00	174'435.57	-50'064	224'500
ED2	Alloc. à axes travail Prog DH (confirm. ou renouv. attendu)	13'384	20'000	25'102.95	5'103	20'000
ED3	Autres produits et revenus Prog DH	184	800	6'210.00	5'410	1'000
ED4	Report de financement de l'année précédente		0	0.00	0	
ED5	Participation CETIM à Programme DH	20'000	20'000	20'000.00	0	20'000
TE2	**Total entrées Programme DH et ses projets intégrés**	**198'928**	**265'300**	**225'748.52**	**-39'551**	**265'500**
	C) Projets d'animation, d'édition et projets DH « hors programme »					
SEE	Voir remarque en Dépenses		20'150			97015
EE1	Produits et revenus de projets en cours	5'276		9'497.67		
EE 2	Allocations reçues dans l'année	94'836		70'455.70		
EE 5	Apports internes à Proj.Anim. ou Edit.			0.00		
EE 2	Report allocation sur exercice suivant	-73'032		0.00		
EE 2	Report de financements de l'exercice précédent			11'583.95		
TE3	**Total entrées projets anim., éd. et DH « hors prog. »**	**27'080**	**20'150**	**91'537.32**		**97015**
TE99	**Grand total: TE1+TE2+TE3**	**276'543**	**321'000**	**335'485.79**		**389'615**
EZ4	Solde pour équilibre /bénéfice(-) ou perte(+)	5'248	84'700	20'274.90		73'115
	Grand total d'équilibre	**281'790**	**405'700**	**355'760.69**		**462'730**

PARRAINEZ NOTRE ACTION EN FAISANT UN DON OU UN LEGS

Le CETIM est une association reconnue d'utilité publique par le Canton de Genève

Les dons qui lui sont adressés sont par conséquent déductibles du revenu imposable en Suisse

Tout montant est le bienvenu,
même les gestes les plus modestes

Virement depuis la Suisse ou l'étranger :

POSTFINANCE

CCP 12-19850-1

IBAN: CH90 0900 0000 1201 98501

SWIFT/BIC : POFICHBEXXX

Analyser
Informer
Agir

CETIM

Pour des relations Nord-Sud équitables

Pour la justice sociale

Pour le respect des droits humains

- **CENTRE DE RECHERCHE ET DE PUBLICATION**
  sur les relations Nord-Sud

- **ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF**
  reconnue d'utilité publique

- **ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE**
  avec statut consultatif de catégorie 1 auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC)

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé mais un seul monde mal développé »

Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève
Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63

www.cetim.ch
contact@cetim.ch
cetimGeneve
@CETIM_CETIM